



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 71795

Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la participation des mutuelles dans la gestion de la CMU. Il lui demande si elle envisage de mettre en oeuvre une réévaluation objective annuelle des remboursements de la part complémentaire prise en charge par ces organismes. En effet, les 1 500 francs alloués par les pouvoirs publics pour chaque bénéficiaire de la CMU ne correspondent pas aux frais réels ; les dépassements sont donc couverts par les mutualistes. Il lui demande quelle est sa position à ce sujet et quelles mesures elle entend prendre pour conforter les mutuelles interprofessionnelles dans leur participation à la CMU.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71795

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 141